



## COMPTE-RENDU du CSE du 26 AOUT 2021

### Création d'un Poste de Chargé d'Action Commerciale – Marché des jeunes :

La CECAZ qui a finalement compris que le marché des jeunes pouvait être intéressant, a entériné en février dernier la création de ce marché sous la responsabilité d'Aurélien SANCHEZ, seul grand maître à bord.

La CECAZ ambitionne d'atteindre à minima la 8<sup>ème</sup> place du RCE au 31/12/2021 sur l'ensemble des critères Jeunes. Cela se traduit par une augmentation significative de l'activité commerciale sur l'année 2021 de :

- +125% en Livret 0-15 ans
- +23% en Forfait 16-25 ans
- +59% en Crédit 16-25 ans
- +36% en IARD 16-25 ans

En définitive, Aurélien se trouve bien seul et il aurait bien besoin d'un peu d'aide...

Pour parvenir à réaliser les performances attendues sur ce marché, il est indispensable de mobiliser des ressources dans le domaine du marketing et de l'animation afin d'optimiser les dispositifs actuels et de concevoir de nouveaux dispositifs de conquête, d'équipement et de fidélisation client.

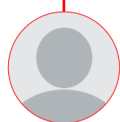
#### 3 Chantiers majeurs à développer prioritairement pour pérenniser durablement l'activité marketing de ce marché

Chantier N°1	Chantier N°2	Chantier N°3
<b>Refonte de l'espace jeune du nouveau site internet</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lot 1 : Acquérir une première autonomie</li><li>• Lot 2 : Concrétiser mes projets d'études</li><li>• Lot 3 : Préparer un départ à l'étranger</li><li>• Lot 4 : M'installer dans un logement</li><li>• Lot 5 : Me déplacer en véhicule</li><li>• Lot 6 : Gérer mon budget</li></ul>	<b>Développement du marketing relationnel</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lot 1 : Moments de vie</li><li>• Lot 2 : Moments bancaire</li><li>• Lot 3 : Parcours Digitaux</li><li>• Lot 4 : Satisfaction Client</li><li>• Lot 5 : Promotion de produit</li><li>• Lot 6 : Evènements calendaires</li></ul>	<b>Développement de partenariats</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lot 1 : Partenariat avec des établissements de l'enseignement supérieur (Grandes Ecoles, Centre de formation, Universités, Lycées...)</li><li>• Lot 2 : Partenariat avec des associations étudiantes (Sortie d'Amphi, FACE06...)</li><li>• Lot 3 : Partenariat, sponsoring et mécénat d'organisme public, privé ou institutionnel (association sportive, Crous, Maison de l'Etudiant...)</li></ul>

La direction a donc décidé de créer un poste de Chargé d'Action Commerciale. Il s'agit d'une création pure qui ne donnera pas lieu à la création d'1 ETP de plus en CECAZ mais qui proviendra de la réserve.



**Responsable Marché des Jeunes**  
Aurélien SANCHEZ



**Chargé d'Action Commerciale**  
Création de poste

#### Finalités :

- Développer le fond de commerce sur un marché, sur un segment de clientèle ou sur une gamme de produits pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan Marketing.

#### Savoir faire / Missions / Activités :

- Contribuer à l'élaboration du plan de développement annuel de son marché, de son segment de clientèle ou de sa gamme de produits et assurer sa mise en œuvre :
  - adapter l'offre au contexte commercial
  - organiser et structurer sa mise en marché
  - contribuer à l'élaboration des supports et des argumentaires de vente
  - organiser la diffusion de l'offre
  - réaliser un bilan des actions commerciales mises en œuvre
- Contribuer à l'adaptation de la tarification de son segment de clientèle ou de sa gamme de produits en relation avec les Directions de CECAZ et assurer la mise en œuvre.
- Suivre et analyser les évolutions de son segment ou de son marché sur les plans concurrentiel, commercial, tarifaire et proposer des actions correctrices.
- Conduire et animer des groupes de projet Marketing Action Commerciale inter-segments et participer à des groupes de travail transversaux internes et/ou groupe.

**Il était grand temps de s'occuper correctement de ce marché essentiel. FO est totalement favorable à la création de ce poste qui devrait permettre à Aurélien de réaliser plus facilement ses objectifs de développement. Tous nos vœux de réussite.**

## Information sur la souscription Additional Tier One :



La BCE impose aux banques des ratios de Fonds Propres afin d'éviter les problèmes de solvabilité et de liquidité. Du fait de la crise du COVID, la BCE a assoupli jusqu'en mars 2022 certaines contraintes.

Le Groupe BPCE SA (Petit Groupe) va donc devoir se remettre à niveau avant cette date.

Il a été décidé que tous les actionnaires de BPCE SA allaient devoir renforcer les Fonds Propres du groupe par une émission additionnelle Tier One du groupe à hauteur de leur part respective dans le capital. Le **Tier One** correspond à la partie jugée la plus solide (le noyau dur) des capitaux propres des institutions financières.

Le montant de cette émission est de 1.5 Milliards d'€uros (minimum pour répondre aux critères de la BCE) mais elle pourra atteindre 3 Milliards d'€uros maximum selon le bon vouloir des différentes entités.

Ces titres sont dits perpétuels car leur date de remboursement n'est pas fixée. Elle ne pourrait se faire qu'à partir de la cinquième année.

Les Fonds apportés seront rémunérés à un taux fixe proche de 3.2% (suivant pricing du 21 septembre 2021), puis Euribor 3 mois + 349 bps.

La part de la CECAZ représente 80 millions d'€uros ce qui devrait générer un PNB d'environ 2,56 millions d'€uros par année pleine. (les 5 premières années)

Cette émission n'aura qu'un impact limité sur notre ratio de solvabilité et notre ratio de levier.

***Une fois encore, les réseaux doivent venir au secours de leur filiale commune afin de respecter les critères imposés par la BCE. FO ne peut que constater que si tous ces milliards qui nous sont réclamés régulièrement, n'avaient pas été dilapidés par des opérations à la rentabilité plus que douteuse, peut-être -oui peut-être- que tous les salariés auraient pu être bien mieux traités et rémunérés à leur juste valeur.***

## Information et consultation sur le projet de réorganisation du secrétariat des Instances Dirigeantes :

Dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat des Instances Dirigeantes, il a été décidé de regrouper toutes les assistantes au 8<sup>ème</sup> étage de l'Arénas dans un pool commun, qui permet une polyvalence sur tous les postes.

	Responsable SID	Activités liées à la gestion d'agenda	Activités mutualisées SID
Existant	Responsable SID	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Directoire</li> <li>Présidente du COS</li> <li>Management de l'activité et de l'équipe</li> </ul>	Polyvalence de toute l'équipe
Existant	Assistante SID	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Directoire Pôle Finances &amp; Expertises</li> <li>Secrétaire Général</li> </ul>	
Existant	Assistante SID	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Directoire Pôle Ressources &amp; Transformation</li> <li>DRH - DT</li> </ul>	
Nouveau	Assistante SID	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Directoire Pôle BDD</li> <li>Membre du Directoire Pôle BDR</li> </ul>	

***FO a donné un avis favorable à cette réorganisation qui était demandée par les collègues.***

## Projet d'acquisition par le CSE de l'appartement de la CECAZ de « LA COLMIANE » :

La CECAZ possède depuis plus de 30 ans un appartement au pied des pistes à la COLMIANE. Cet appartement mis à disposition du Comité d'Entreprise puis du CSE à usage locatif pour les salariés a toujours été géré et entretenu par le CSE depuis plus de 30 ans.



Or depuis quelques temps, le CSE souhaite le racheter à la CECAZ car des travaux d'embellissements sont nécessaires que le CSE ne souhaite pas réaliser tant qu'il n'en est pas propriétaire.

Estimé à 75.000€, la Direction de la Caisse d'Epargne le céderait au CSE pour 60.000€.

Mais pourquoi ? Pourquoi la Direction se ferait-elle de l'argent sur le dos des salariés ? Car il ne faut pas oublier que le budget du CSE correspond à un pourcentage de la masse salariale des employés !

Notre DRH ne sait que mettre en avant un problème lié à l'URSSAF, prétextant un éventuel redressement.

**Les élus du CSE ont proposé un achat à l'euro symbolique ou le versement d'une subvention exceptionnelle de 60.000€ permettant d'acheter ce bien.**

Les propositions sont à l'étude mais en ce qui nous concerne nous souhaitons clairement conserver ce patrimoine commun à l'ensemble des salariés et qui a réjoui tant et tant de petits et de grands.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la suite donnée.

### Point COVID : Record battu

La CECAZ a recensé, pour le mois d'août 2021, 39 cas positifs ce qui est le plus haut chiffre depuis le début de la crise sanitaire.

9 agences ont fermé temporairement leurs portes ce mois d'août.

Il faut noter que les informations données aux élus lors du CSE du 26/08/21 ont été contredites par le FLASH INFO COVID 19 diffusé 1<sup>er</sup> septembre par la direction.



Il nous a été indiqué lors du CSE du 26/08 :

L'organisation des fonctions support est maintenue à l'identique jusqu'au 30 sept :

- 2 jours sur site obligatoires,
- Respect de la jauge de 50% organisé par le manager,
- Pour les temps partiels présents 3 jours par semaine et + : idem temps plein,
- Pour les temps partiels présents moins de 3 jours par semaine : 1 jour obligatoire + 1 jour facultatif,
- La réouverture des salles de sports le 6/09,

Le FLASH INFO COVID 19 du 01/09 indique :

- La fin de la jauge collaborateurs,
- les salles de sport restent fermées

Nous avons demandé des éclaircissements à la Direction qui nous a répondu :

« Le Directoire a souhaité revenir sur ce point car avec du travail sur site limité à 2 jours par semaine, le risque du dépassement du seuil de 50% est peu probable, mais par ailleurs permet aux unités de se réunir dans le respect du protocole sanitaire à l'instar des agences.

J'en profite pour préciser également, contrairement à ce que nous envisagions, que les salles de sports seront encore fermées sur septembre afin de ne pas se précipiter dans une période où la Covid circule encore beaucoup dans notre région. »

#### On parle du pass-sanitaire :

Les agences bancaires **NE DOIVENT PAS** contrôler le pass-sanitaire.

#### Les nouveautés :

- Modification du protocole d'isolement : Fin de l'isolement pour les personnes cas contact qui ont leur parcours vaccinal complet. Dans ce cas, le salarié doit réaliser un test PCR et continuer à travailler si ce dernier est négatif.

Si le salarié n'a pas le schéma vaccinal complet et est dans l'attente du résultat du test, il doit s'isoler.

- Attention : il appartient au « salarié cas contact » de fournir volontairement les pièces justificatives à l'employeur. Si le salarié ne fournit pas de pièces justificatives, il sera alors isolé en tant que cas contact mais surtout **il ne sera pas indemnisé**. Dont acte !

*Conclusion : vous n'êtes pas obligés de fournir les justificatifs, **vous devez le faire...** Tout est dans la nuance.*

- Les personnes vulnérables doivent fournir un **nouveau certificat d'isolement**.

### Rappel :

#### **Vous pouvez vous faire vacciner pendant les heures de travail sans récupération**

Pour mémoire, en cas de suspicion vous devez prévenir votre manager qui alertera par mail :

[CECAZ-B-GESTIONCOVID@cecaz.caisse-epargne.fr](mailto:CECAZ-B-GESTIONCOVID@cecaz.caisse-epargne.fr)

#### **Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la branche Caisse d'Épargne**



Un nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la branche Caisse d'Épargne vient d'être signé le 16 juillet 2021. Celui-ci vient à la suite de l'accord signé en juin 2018.

Ce précédent accord avait permis d'obtenir des résultats encourageants :

- Une augmentation de 2,7 points du pourcentage de femmes cadre en 3 ans pour atteindre 44,9 % à fin 2020,
- Des taux de promotion qui ont fortement progressé en faveur des femmes,

- Des réalisations pour soutenir un changement durable des mentalités, la lutte contre les stéréotypes de genre et des communications sur le sexisme dit « ordinaire ».
- Un engagement, au soutien des référents, en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Ce nouvel accord national servira de support aux négociations locales avec les organisations syndicales qui doivent débuter début octobre 2021.

Bien que de nombreuses avancées aient déjà été réalisées, cet accord local sera mieux-disant que l'accord national.

**La délégation du SNP-FO  
au Comité Social et Économique CECAZ**

*Bruno AGUIRRE, Marie-Pierre AGUIRRE, Christine AMRANI, Rafaël DEJONGHE, Valérie GALVAGNO, Marc-Alexandre GASCHEN, Élodie GAZULL, Gérard HOLLEBECQ, Jean-Luc JOSSE, Nathalie MEUNIER, Xavier NOÉ, Laurence PRÉFOL, Didier ROBERT, Philippe ROCHE, et Laëtitia THOMAS.*

***Prochaine réunion du CSE : jeudi 23 septembre 2021***